



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Suppression des cours de technologie en sixième

Question écrite n° 12853

### Texte de la question

M. Julien Rancoule interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de la suppression des cours de technologie en sixième à partir de la rentrée scolaire 2023/2024. Dans un contexte où le Gouvernement devrait promouvoir une politique de réindustrialisation et envisage de régulariser des migrants pour combler les emplois dits « en tension », la décision de réduire la formation des élèves aux métiers manuels semble inopportune. Les cours de technologie présentent un double intérêt. Tout d'abord, ils permettent de familiariser les élèves avec l'informatique à usage professionnel, une compétence devenue essentielle dans la société moderne. En outre, ces cours les initient aux savoirs techniques, électriques et électroniques, dont les besoins sont importants. M. le député déplore également la tendance visant à restreindre voire à supprimer la manipulation d'outils et de machines par les élèves, invoquant des motifs de sécurité. Cependant, il souligne qu'il est essentiel que les élèves apprennent à utiliser ces appareils, sous la supervision de leurs professeurs, pour développer des compétences et, précisément, minimiser les risques d'accidents dans leur vie professionnelle ou quotidienne. Par conséquent, il lui demande comment les heures de technologie supprimées seront compensées, sachant que l'enseignement de cette matière revêt une importance cruciale pour la formation des élèves et leur préparation aux défis du monde contemporain.

### Texte de la réponse

L'enseignement des sciences et de la technologie, dès le plus jeune âge, est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un monde où les sciences et les technologies occupent une place prépondérante. Cet enseignement a été revu en cette rentrée 2023. Au cycle 3, il se concentre désormais sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie. Les acquis de ces deux niveaux seront réinvestis lors des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e ainsi que le stipule le programme publié au BOENJS du 22 juin 2023. Le nouveau programme du cycle 3 met l'accent sur la démarche technologique. La réalisation d'un projet y est recommandée afin d'enrichir la culture scientifique et technologique des élèves, ce qui contribue à les éduquer à la citoyenneté au regard de la place des sciences et de la technologie dans la société. De plus, le programme s'enrichit d'une rubrique « Programmation d'objets techniques » pour offrir un cadre propice à l'installation des premiers éléments d'une culture numérique, devenue indispensable dans la société actuelle, et qui se construit tout au long du parcours de l'élève. Parallèlement, un projet de programme de technologie renouvelé pour les élèves de 5e, 4e et 3e, a été soumis à la consultation en juillet 2023. Dès la rentrée 2024, l'enseignement de technologie portera une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. En effet, la mise en place de pratiques pédagogiques qui s'adressent et profitent à tous les élèves, filles et garçons, est un enjeu majeur pour cet enseignement au collège et dans l'accompagnement à l'orientation vers des filières et des métiers scientifiques, technologiques, industriels, artisanaux ou de services techniques. De plus, l'approche « faire pour apprendre et apprendre à faire » encouragée dans le projet de programme permettra de développer des habiletés manuelles et initiera les élèves à la compréhension mais aussi à la réalisation des objets et des

systèmes techniques contemporains.

## Données clés

**Auteur** : [M. Julien Rancoule](#)

**Circonscription** : Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12853

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [14 novembre 2023](#), page 10117

**Réponse publiée au JO le** : [16 janvier 2024](#), page 393